

RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

LA FORMATION AUX MÉTIERS D'ART – AVRIL 2018

En introduction à ce travail, il convient d'attirer l'attention du lecteur sur le manque de chiffres précis sur le secteur des métiers d'art. Faute de codes d'activité spécifiques ou d'une branche professionnelle dédiée, il est bien souvent nécessaire, pour obtenir une grille de lecture de la réalité des métiers d'art, d'établir des recoupements entre les chiffres d'autres secteurs auxquels ils ont été rattachés. Pour pallier à ce manque, Ateliers d'Art de France mène des études régulières sur les métiers d'art, par le biais de ses commissions professionnelles et sociales, afin de disposer d'un état des lieux aussi lisible que possible de la réalité du secteur. De nombreux chiffres présentés ici sont tirés de ces différentes études.

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les métiers d'art, une économie :

Les métiers d'art regroupent 281 métiers, correspondant à 38 000 entreprises, dont 86% d'entreprises unipersonnelles. Ces 281 métiers, qui partagent les mêmes enjeux de marché et les mêmes problématiques de développement, regroupent entre 55 et 60 000 emplois, dont 30 000 emplois salariés, pour un chiffre d'affaires annuel de 8 milliards d'euros.

Parmi les quelques 38 000 entreprises ateliers d'art correspondant à la définition de l'activité de métiers d'art, telle qu'elle est inscrite dans la loi, se trouvent des artisans d'art en Chambres de métiers, des artistes-auteurs en Maison des artistes et des manufactures en Chambre de commerce. L'on notera que cette disparité des statuts engendre une inégalité fiscale et sociale problématique.

Identitaires et indissolublement liés au territoire où ils s'exercent, à sa culture, son histoire, ses savoir-faire et ses matériaux, ces métiers constituent un formidable atout économique, social, culturel et touristique pour la France. Ainsi, un rapport de Bercy de décembre 2013, *L'Apport de la culture à l'économie de la France*, évalue à 40,3 milliards d'euros la valeur ajoutée du rayonnement culturel : sur ces 40,3 milliards, la part des arts appliqués et décoratifs dont relèvent les métiers d'art représente 6,8 milliards d'euros, devant, par exemple, l'industrie du luxe (6,5 mds) ou la mode (4,7 mds). Encore faut-il nuancer ces chiffres en ce qui concerne les métiers d'art : en effet, faute de codes d'activité spécifiques, ce montant ne prend en compte que 11 activités économiques, sur les 109 activités dans lesquelles entrent les métiers d'art. Ce chiffre, pourtant déjà important, est donc largement sous-évalué.

Les savoir-fraçais sont pour beaucoup dans l'attractivité de notre pays. Ils sont autant de pierres d'angle de son patrimoine immatériel – et sur ces pierres d'angle s'est bâti son patrimoine matériel. Ils participent pleinement au rayonnement culturel de la France et

leurs marchés s'ouvrent de plus en plus à l'international, qui offrent d'importantes perspectives de développement économique. Les chiffres des salons internationaux ouverts aux métiers d'art constituent un bon indicateur de cette tendance, avec une poussée forte, ces dernières années, de l'export : +58% pour la Chine, +17% pour l'Inde, +14% pour la Russie, +10% pour les Etats-Unis, +7% pour le Japon. Pour plus d'un tiers des professionnels des métiers d'art, l'export représente plus de 50% de leur chiffre d'affaires, et cette tendance ne cesse de s'accélérer.

Un secteur qui s'est pris en main :

Historiquement, les métiers d'art ont été fragmentés en une multitude de filières, ce qui affaiblit considérablement leur voix et la portée de leurs revendications. Ils représentent pourtant un secteur économique homogène, très organisé, dont les enjeux de marché, de développement, de recherche et d'avenir, sont partagés entre tous les ateliers d'art, artisans d'art, artistes de la matière ou manufactures. Ils bénéficient d'une organisation professionnelle ancienne et majeure, Ateliers d'Art de France, dédiée à la représentation institutionnelle du secteur et au développement économique des ateliers. Grâce à ce syndicat qui a su les fédérer, ils ont pu faire reconnaître leurs spécificités auprès des pouvoirs publics.

Cela s'est traduit concrètement par l'adoption de textes législatifs répartis en deux lois, l'une inscrite dans le champ du Ministère de l'Artisanat et l'autre, du Ministère de la Culture, qui encadrent et définissent le secteur global des métiers d'art en France. Ces textes de lois constituent des avancées majeures dans la structuration du secteur :

- Un amendement métiers d'art dans la loi Artisanat, Commerce et TPE du 18 juin 2014, qui définit les métiers d'art comme un secteur économique à part entière inscrit dans le champ de la création artistique, loi qui crée une section spécifique « métiers d'art » au répertoire des métiers, suivie de l'arrêté interministériel du 24 décembre 2015 qui fixe la liste officielle des 281 métiers d'art
- Deux amendements métiers d'art dans la loi Liberté de Création, Architecture et Patrimoine du 7 juillet 2016 qui parachève cette reconnaissance des métiers d'art en inscrivant les métiers d'art dans le champ des politiques culturelles de la France et inscrit dans la loi la pluralité de statuts d'exercice des métiers d'art

Pour autant, la structuration du secteur n'est pas achevée, puisque les métiers d'art ne sont pas encore regroupés en une branche professionnelle spécifique. C'est une donnée importante, la réforme actuelle déléguant largement aux branches professionnelles les questions de formation. La création de la branche professionnelle des métiers d'art, qui découle directement des textes législatifs définissant le secteur des métiers d'art comme un secteur économique global, est une nouvelle étape vers l'obtention :

- D'une convention collective de métiers d'art
- De codes d'activités économiques
- D'une représentation syndicale officielle
- D'une filière de formation

II. LES DIFFICULTÉS DE LA FORMATION AUX MÉTIERS D'ART

Enjeux de la formation aux métiers d'art :

Il importe avant tout de noter l'attractivité et le dynamisme des métiers d'art, à une époque où les métiers de la matière connaissent un très fort regain d'intérêt de la part du public, visible notamment par la multiplication des salons dédiés. À cet égard, il est également révélateur de constater que près de 60% des nouveaux professionnels des métiers d'art, aujourd'hui, sont issus d'une reconversion.

Or la formation est évidemment au cœur des enjeux propres aux métiers d'art, par la forte technique qu'ils requièrent. C'est pourquoi les savoir-faire, dont la richesse économique, sociale et culturelle pour le pays est indéniable, doivent être préservés et soutenus, notamment en matière de transmission. Or, il n'existe aujourd'hui de formation que pour 120 des 281 métiers recensés par la loi. Est-ce à dire que les personnes qui veulent exercer ces métiers pour lesquels n'existe pas de formation abandonnent leur projet et se tournent vers d'autres domaines d'activité ? Et d'ailleurs, est-ce à dire également que les 161 métiers orphelins de filière de formation propre ne forment plus ? Ce que montrent les études menées par Ateliers d'Art de France pour mieux identifier le secteur est une dynamique exactement opposée : 62% des ateliers forment des élèves, mais cette formation s'effectue de façon informelle, hors de tout cadre et de toute reconnaissance financière. Cet état de fait est très majoritairement dû à l'absence ou à la disparition progressive des formations qui ont pu exister – la chaîne de transmission des savoir-faire s'en trouve gravement fragilisée.

Une grille de lecture inadaptée

En 2013, 11 000 jeunes étaient inscrits dans des formations aux métiers d'art, 90% par la voie scolaire et 10% par l'apprentissage. À titre comparatif, en 2017, on comptait 25 800 jeunes en apprentissage pour la seule filière de la boulangerie. Et c'est bien l'une des difficultés des métiers d'art, que de voir les questions de formation qui les concernent traitées à l'aune de métiers qui ne leur sont pas comparables, ni en matière d'enjeux, ni en matière de perspectives.

Ce chiffre de 10% de recours à l'apprentissage en est un bon exemple et mérite d'être expliqué. De nombreuses filières de métiers d'art, prises indépendamment, comptabilisent de faibles effectifs. Les CFA correspondants, au fil des décennies, ont donc fermé leurs portes. Ainsi, beaucoup de candidats à l'apprentissage ne peuvent bénéficier du statut d'apprenti, faute d'un CFA auquel se rattacher. De plus, plus d'un tiers des professionnels des métiers d'art exerce sous le régime des artistes-auteurs et ne peuvent donc pas accueillir d'apprentis, ce qui fausse encore un peu plus la compréhension du problème. Enfin, il faut noter que le modèle économique de la structure unipersonnelle, largement répandu dans les métiers d'art (86% des ateliers) est peu adapté à l'apprentissage tel qu'il existe aujourd'hui.

Est-ce à dire que les personnes qui veulent se former aux métiers d'art abandonnent leur projet et se tournent vers d'autres métiers ? Et d'ailleurs, est-ce à dire également que les 161 métiers pour lesquels il n'existe pas de formation ne forment plus ? Non, mais cette formation s'effectue de façon informelle, directement dans les ateliers : selon les données d'Ateliers d'Art de France, près de 60% d'entre eux forment des élèves, hors de tout cadre. Cela correspond d'ailleurs au ressenti général des professionnels du secteur quant à la légitimité des ateliers à dispenser des formations : pour 82% d'entre eux, l'atelier est le lieu privilégié de la transmission des savoir-faire. Le système de formation largement informel qui a cours aujourd'hui est très majoritairement dû à l'absence ou à la disparition progressive des formations qui ont pu exister.

Le problème qui se pose en réalité est celui de la distinction entre métiers de l'artisanat et métiers d'art. Cette distinction est une évidence pour les professionnels des métiers d'art, mais peine à s'imposer en-dehors de cette communauté. Le législateur, en mêlant ces deux secteurs pourtant distincts à de nombreux niveaux, use d'une grille de lecture qui gomme les spécificités des métiers d'art. En conséquence, la réforme de la formation professionnelle, telle qu'elle se dessine aujourd'hui, s'appuie sur la réalité des métiers de l'artisanat, qui n'est pas celle des métiers d'art.

Suivant cette logique, pourtant, le législateur a interprété ce faible recours des métiers d'art à l'apprentissage et les effectifs restreints des formations aux métiers d'art pris filière par filière, comme le marqueur d'un secteur en perte de vitesse, quand la réalité est exactement inverse. Les métiers d'art bénéficient au contraire d'un dynamisme frappant et d'une attractivité doublement alimentée, par l'envie des jeunes d'aller vers ces métiers, comme par la bienveillance que leur témoigne le public : l'importance de la reconversion professionnelle dans les métiers d'art en est une preuve flagrante.

Cette analyse faussée des enjeux liés à la formation aux métiers d'art représente un risque important pour la pérennité des ateliers, la transmission des savoir-faire et la richesse des territoires dont ils représentent une composante identitaire essentielle.

La question de la branche professionnelle :

Le risque de disparition des formations aux métiers d'art (et des métiers d'art qui s'y rattachent) apparaît d'autant plus grand que la réforme actuelle veut confier les questions de formation aux branches professionnelles. La réforme part du principe (qui ne peut s'appliquer aux métiers d'art) que les entreprises doivent être plus impliquées dans les formations, puisqu'elles ont vocation à employer les personnes qui en sont issues. Mais ce parti-pris ne peut correspondre à la réalité des ateliers d'art, qui sont dans leur immense majorité des structures unipersonnelles.

L'on notera néanmoins que le secteur des métiers d'art est en cours de structuration, et cela depuis bien des années. Les lois ACTPE et LCAP ont constitué un tournant dans l'histoire de cette structuration, qui n'est pas pour autant achevée. Car la volonté des professionnels des métiers d'art, qui correspond à la réalité de leurs marchés, de leurs enjeux et de leurs problématiques, est la création d'une branche professionnelle spécifique.

En ce sens, la réforme, en confiant aux branches les questions de formation, ne rend que plus urgente la création d'une branche professionnelle des métiers d'art. En effet, il est tout à fait évident que les enjeux de formation diffèrent profondément, selon que l'on est un industriel ou un professionnel des métiers d'art. Pour n'en donner qu'un exemple, mais particulièrement parlant : sur les 1400 heures d'atelier actuellement prévues dans la formation d'ébéniste, 150 heures vont être réservées à l'agencement. C'est faire le choix des ébénistes salariés, au détriment des ébénistes d'art. Et toute la difficulté réside alors dans le fait que ces deux typologies de professionnels partagent une même formation, sans partager les mêmes enjeux de marché, de créativité ou même de compétence technique. C'est pourquoi les métiers d'art doivent pouvoir construire leur propre filière de formation, qui réponde à leurs enjeux spécifiques – et pour cela, ils doivent bénéficier d'une branche professionnelle.

S'ajoute enfin à la question de la formation celle de l'orientation, car dans un système de formation aux métiers d'art largement défaillant, l'orientation est très logiquement elle aussi défaillante.

III. PROPOSITIONS

Des initiatives vertueuses, mais locales et ponctuelles :

Il arrive fréquemment que sous l'impulsion d'acteurs institutionnels locaux, des initiatives se développent pour valoriser les métiers d'art. Ces initiatives naissent du constat que les métiers d'art constituent un atout fort pour une ville, un département, une région. Ainsi, on a vu notamment la ville de Reims identifier les métiers d'art comme un vecteur de développement touristique et économique. De même, la ville de Suresnes, par exemple, s'est appuyée sur les métiers d'art pour réhabiliter un quartier, tant économiquement que socialement. L'on retrouve cette même dynamique vertueuse à l'œuvre en Seine-Saint-Denis, sous l'impulsion d'Est-Ensemble qui a choisi de favoriser fortement le développement des métiers d'art sur son territoire. La ville de Montpellier a de même défini les métiers d'art comme un axe prioritaire de développement. De manière générale, le réseau « Ville et métiers d'art » réunit plus de cent villes de France qui placent au cœur de leur développement les métiers d'art, dans leur potentiel d'image, d'attractivité territoriale, et en font un facteur de rayonnement et de développement décisif, notamment en lien avec le tourisme. Ateliers d'Art de France, en tant qu'organisation professionnelle représentative des métiers d'art, est systématiquement contacté par ces acteurs locaux pour apporter son expertise à ces projets.

Il existe également de nombreuses initiatives au niveau de la formation ; des écoles qui se créent pour dispenser des formations à des jeunes ou des adultes, en partenariat avec des acteurs publics locaux. Citons par exemple l'IRMACC à Saint-Etienne, qui travaille activement avec Pôle Emploi, ou encore la FREMAA en Alsace, qui s'appuie sur les professionnels pour dispenser dans les ateliers des formations à des métiers pour lesquels il n'y a pas de formations. Évoquons également la SEPR, à Lyon, qui travaille en étroite collaboration avec les professionnels pour leur permettre de former directement dans leur atelier, lorsqu'aucun CFA dans la région ne propose la formation demandée. Le

cas de la SEPR est intéressant, en ce qu'il demande une adaptation du référentiel de formation, afin de pouvoir valider le cursus de l'élève. Cette modalité d'évaluation, le Contrôle en cours de formation (CCF), permet à la SEPR de délivrer des CAP, des BMA et des mentions complémentaires en s'appuyant directement sur les ateliers et les professionnels des métiers d'art, auprès de qui elle adjoint un assistant pédagogique.

Enfin, Ateliers d'Art de France également forme plus de 650 professionnels par an pour les aider à développer leur activité, souvent en lien avec les acteurs institutionnels. De la même façon, on notera l'existence du dispositif Maîtres d'Art, créé par le Ministère de la Culture et porté à échelle nationale, mais qui ne représente que peu de professionnels et ne peut, en ce sens, répondre aux enjeux de tout un secteur.

Ces initiatives ponctuelles et locales, dont nous ne dressons pas ici une liste exhaustive, pour positives qu'elles soient, ne permettent pas de compenser les manquements du système actuel, notamment en matière de formation professionnelle : elles doivent faire l'objet d'une traduction nationale, portée par une volonté politique forte.

Elles sont néanmoins la preuve que des solutions concrètes et efficaces sont possibles, pour développer une offre de formation à la hauteur des enjeux des métiers d'art. Ainsi, la réforme de la formation professionnelle est une opportunité de reposer la question de la formation aux métiers d'art, pour y apporter des réponses crédibles et adaptées. Avec la volonté politique nécessaire, la formation professionnelle aux métiers d'art peut et doit être repensée.

Une solution viable, l'atelier-école :

La question de la formation professionnelle aux métiers d'art est triple : la formation initiale, la formation professionnelle et la formation continue. Comment faire en sorte que la formation initiale soit plus adaptée, afin de permettre aux jeunes générations d'entrer dans le métier, leur donner des perspectives de développement de leur entreprise et vivre de leur métier ? Comment développer la formation professionnelle, qui concerne de plus en plus de personnes en reconversion choisissant de se tourner vers un métier d'art, pour mieux accompagner ces entrepreneurs en devenir ? Enfin, comment permettre aux professionnels de métiers d'art déjà en activité de développer leur professionnalisme et leur entreprise ?

Pour répondre à ces questions, la collaboration et les passerelles qui se créent entre les organismes de formation, le réseau des écoles diplômantes et les entreprises de métiers d'art apparaît décisive. Au fil de l'étiollement des formations aux métiers d'art, de plus en plus d'entreprises de métiers d'art sont sollicités par les CFA, les centres de formation et les établissements scolaires pour compléter les formations initiales qu'ils dispensent. L'atelier devient alors école de formation, qui joue un rôle indispensable dans la transmission des savoir-faire mais aussi dans l'apprentissage de la gestion et de la réalité économique d'une entreprise de métiers d'art. Les « ateliers-écoles » ne sont donc pas un concept flou, mais une réalité qui doit être reconnue, encadrée et étendue au niveau national. Ce projet demande une volonté politique forte, consciente des enjeux que représentent, pour le pays, la pérennité et le développement des ateliers d'art.

L'atelier-école est, déjà aujourd'hui, la réponse concrète qu'apportent les professionnels aux problématiques de formation aux métiers d'art, en lien avec les organismes de formations et les écoles. Une formation qui ne peut être pensée en termes d'effectifs et de masse salariale, mais de savoir-faire incroyablement riches et d'entreprenariat. Non pas en termes de quantité, mais de qualité. Cela implique la mise en place d'un système de formation flexible et décentralisé, construit en concertation avec les professionnels des métiers d'art et porté au niveau national.

Feuille de route de l'atelier-école :

L'atelier-école n'est que la traduction nationale d'initiatives largement répandues au niveau local, qui ont fait leurs preuves et auxquelles il convient de donner un cadre. Précisons que l'atelier-école n'a pas vocation à créer un nouveau diplôme ou une nouvelle certification, ce qui constituerait un travail en amont aussi coûteux que superflu. Il doit au contraire permettre de délivrer des diplômes existants, pour lesquels les référentiels pourront aisément être adaptés, comme cela se fait aujourd'hui dans plusieurs écoles. Il doit également permettre de relancer certains diplômes qui ont disparu faute d'effectifs, sans la lourdeur administrative qu'une telle remise en fonctionnement impliquerait dans le système tel qu'il existe aujourd'hui.

La mise en place de l'atelier-école doit suivre les étapes suivantes :

- Pour chaque formation, l'élaboration par les pouvoirs publics du référentiel de formation adapté, qui doit être construit en concertation avec les professionnels de métiers d'art
- L'élaboration par les pouvoirs publics du référentiel de certification des ateliers, qui doit être construit en concertation avec les professionnels de métiers d'art
- La certification par les pouvoirs publics des ateliers qui souhaitent devenir ateliers-écoles
- La nomination par les pouvoirs publics d'auxiliaires pédagogiques, au niveau régional, qui accompagneront le professionnel-enseignant et son (ses) élève(s) tout au long de la formation, selon un cahier des charges à établir par les ministères concernés
- La mise en place, par les pouvoirs publics, d'un système de rémunération du professionnel-enseignant, calqué sur le modèle aujourd'hui proposé aux CFA d'une rémunération par formation dispensée
- La mise en place d'un système d'enseignement particulier pour les cours généraux dispensés en CFA (soit hors reconversion de personnes déjà diplômés) : soit en les centralisant dans des CFA existants, soit en les dématérialisant, par l'intermédiaire de MOOC

Les professionnels des métiers d'art doivent être partie prenante de l'élaboration des référentiels de formation et de certification des ateliers. En effet, leur connaissance aiguë de l'écosystème des métiers d'art permettra de créer des référentiels adaptés à la réalité

des métiers et des ateliers, réalité jusqu'ici mal connue hors de la communauté des métiers d'art. Il va sans dire que ces professionnels devront être structurés dans une organisation représentative et identifiée – la question de la branche professionnelle des métiers d'art, là encore, semble la seule option réaliste.

Ajoutons que sur l'ensemble de cette filière de formation aux métiers d'art, l'expertise des régions et des réseaux consulaires, qui travaillent déjà bien souvent en étroite collaboration avec les professionnels des métiers d'art, sera un atout majeur.

Enfin, si un tel système de formation aux métiers d'art devait être adopté au niveau national, il conviendrait de le mettre en lien avec une politique claire d'orientation vers ces métiers, comme cela existe, par exemple, pour les métiers de l'artisanat.

RÉSUMÉ

- Les métiers d'art représentent un atout économique, social et culturel majeur pour la France, au niveau des territoires comme à l'international
- Pour préserver cet atout, il faut une politique de formation adaptée, qui prenne en compte les spécificités des métiers d'art
- Cette politique existe déjà au niveau local, par le biais d'innombrables initiatives qui ont fait la preuve de leur efficacité. Il s'agit à présent de leur donner une traduction nationale – la réforme de la formation professionnelle est le cadre adapté pour mener cette réflexion et apporter des propositions concrètes
- Une réforme efficace de la formation aux métiers d'art doit s'appuyer sur les professionnels des métiers d'art. Cela implique de leur permettre d'achever la structuration de leur secteur par la création d'une branche professionnelle spécifique : un dossier en ce sens sera remis à la Ministre du Travail début avril